

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 octobre 2018 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

M. Denis Henderson, vice-préfet et maire du canton de Havelock
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

8139-10-18

Il est proposé par monsieur Denis Henderson
Appuyé par madame Carolyn Cameron
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Une quinzaine de personnes sont présentes lors de l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8140-10-18

Il est proposé par monsieur Jacques Lapierre,
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018.
4. Période de questions générales de l'assemblée.
5. Présentations
 - 5.01 Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC) - Félix Blackburn, directeur général.
 - 5.02 Concours de photographies de la MRC du Haut-Saint-Laurent
 - 5.02.1 Attribution des prix du concours de photographies.
 - 5.02.2 Remise des prix.
6. Aménagement du territoire
Aucun dossier.
7. Administration générale
 - 7.01 Liste des comptes
 - 7.01.1 Liste des paiements émis du 8 septembre au 5 octobre 2018.
 - 7.01.2 Liste des comptes à payer du 8 septembre au 5 octobre 2018.
 - 7.01.3 Liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus.
 - 7.02 Autorisation de paiement de factures – RCI environnement.
 - 7.03 Autorisation de paiement de factures – Robert Daoust & fils inc.
 - 7.04 Autorisation de paiement de factures – Taxi Ormstown Inc.
 - 7.05 Autorisation de paiement de factures – Évimbec ltée.
 - 7.06 Autorisation de paiement de facture – Me Sylvie Anne Godbout.
 - 7.07 Autorisation de paiement de facture – René Dulude, ingénieur forestier.
 - 7.08 Autorisation de paiement de facture – Les Services d'entretien S.L.D.
 - 7.09 Autorisation de paiement de factures – Rebutis Solides Canadiens inc.
 - 7.10 Autorisation de paiement de factures – Suroît Régional et Agricole.
 - 7.11 Autorisation de renouvellement – Réseau d'Information Municipale du Québec.
 - 7.12 Attribution de contrat - Déneigement du stationnement.
 - 7.13 Renouvellement de contrat - Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables.
 - 7.14 Renouvellement de contrat - Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle.

- 7.15 Autorisation pour colloque – Réseau environnement.
- 7.16 Entente en archéologie 2018-2020 – RETIRÉ
- 8. Adoption du « Règlement sur les modalités de publication des avis publics ».
- 9. Adoption du « Règlement modifiant le règlement 279-2015 relatif à la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ».
- 10. Développement économique, social et culturel.
 - 10.01 Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (15 MRC et MAMOT).
- 11. Demandes d'appui.
 - 11.01 MRC de Coaticook - Sacs compostables.
 - 11.02 MRC Nicolet Yamaska – Gestion de l'offre.
- 12. Varia.
- 13. Correspondance.
- 14. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
- 15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

8141-10-18

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier,
Appuyé par madame Agnes McKell et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre soit adopté.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE

Pas de questions à ce moment de la séance.

5. PRÉSENTATION

5.01 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC) – FÉLIX BLACKBURN, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour cette présentation, monsieur Blackburn est accompagné du président de la SCABRIC, monsieur Daniel Pilon. Un dossier sur la SCABRIC est déposé aux membres du conseil y présentant un bref rappel de la mission et des mandats de celle-ci, ainsi que de son offre de services. Cette offre de services aux MRC, villes et municipalités s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de l'eau, de la conservation des milieux humides et hydriques, du traitement des eaux usés, notamment en lien avec les fosses septiques (caractérisation et cartographie des fosses septiques) ainsi que des bandes riveraines. Une description sur le territoire de la zone Châteauguay est également proposée par monsieur Blackburn.

Deux membres soulèvent alors des questions en lien avec les services de la SCABRIC, notamment en lien avec les canaux en bordure du fleuve Saint-Laurent, et avec la coopérative de géomatique montréalaise GÉOMOMT.

Les membres se déclarent satisfaits de cette présentation et remercient messieurs Pilon et Blackburn.

5.02 CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

5.02.1 ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

ATTENDU la tenue annuelle du concours de photographies de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le jury recommande la liste des gagnants des prix du concours de photographies 2018;

8142-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Brunette,
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement
D'attribuer les prix suivants pour le concours de photographies 2018:

CATÉGORIE	TITRE ET NUMÉRO	PHOTOGRAPHE
Commandite : Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, jeunesse 300 \$	AU CŒUR DE L'INTERSTELLAIRE	Sabrina Vaillancourt
2 ^e place, jeunesse 200 \$	UP, ABOVE & BEYOND	Sabrina Vaillancourt
3 ^e place, jeunesse 100 \$	ESPACE ROYAL	Trista Goundrey
Commandite : MRC du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, adulte 400 \$	FABRIQUE DE COTON	Normand Jacob
2 ^e place, adulte 200 \$	TRUMPTOWERS	Yvonne Lewis-Langlois
3 ^e place, adulte 100 \$	SINISTRE DISTANCE	Nancy Brunelle
Commandite : Les galeries Ormstown		
Choix du public, jeunesse 250 \$	ESPACE ROYAL	Trista Goundrey
Choix du public, adulte 250 \$	INCOMING	Yvonne Lewis-Langlois

ADOPTÉ

5.02.2 REMISE DES PRIX

La séance de remise de prix est animée par madame Iris Delagrangé de la MRC. Les récipiendaires sont invités à tour de rôle à recevoir leur prix, respectivement, de madame Marie-Claude Daoust des Caisses populaires du Haut-Saint-Laurent, de madame Louise Lebrun, préfète pour la MRC, et de monsieur Jacques Lapierre, maire d'Ormstown, pour y représenter les Galeries d'Ormstown.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.01 LISTES DES COMPTES

7.01.1 LISTES DES PAIEMENTS ÉMIS DU 8 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2018

ATTENDU la présentation de la liste des paiements émis par la MRC, pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2018, totalisant 380 502,88 \$;

ATTENDU le certificat de conformité signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

Que la liste des paiements émis, au montant de 380 502,88 \$, pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2018, soit adoptée.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

7.01.2 LISTES DES COMPTES À PAYER DU 8 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2018

ATTENDU la présentation de la liste des comptes à payer par la MRC, pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2018, totalisant 16 366,82 \$;

ATTENDU le certificat de conformité signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Dagenais Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 16 366,82 \$, pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2018, soient payés au fur et à mesure que les liquidités le permettront.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8143-10-18

8144-10-18

7.01.3 LISTES DES COMPTES RECEVABLES 60-90-120 JOURS ET PLUS

ATTENDU la présentation de la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC, au 5 octobre 2018, totalisant 0 \$;

8145-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

D'adopter la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC, au 5 octobre 2018, totalisant 0 \$;

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

7.02 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – RCI ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE RCI Environnement (Waste Management inc.) soumet des factures des municipalités participantes dans le cadre du contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques (résolution n° 7265-12-15), pour le mois d'août 2018;

ATTENDU QUE les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8146-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyée par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 1458699, 1458700, 1458701, 1458702, 1458703, 1458704 et 1458705 à RCI Environnement (Waste Management inc.), au montant total de 27 416,09 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-451-20-446 « Élimination déchets domestiques - Matières résiduelles ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

· Saint-Anicet :	11 391,02 \$
· Dundee :	1 590,67 \$
· Godmanchester :	4 785,41 \$
· Howick :	2 339,11 \$
· Très-Saint-Sacrement :	3 198,31 \$
· Huntingdon :	4 230,77 \$

ADOPTÉ

7.03 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – ROBERT DAoust & FILS INC.

ATTENDU QUE Robert Daoust et fils inc. a soumis des factures relativement aux contrats de Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables (n°s 7521-11-16 et 7837-10-17), pour août et septembre 2018, et de Collecte, transport et élimination des résidus domestiques (n° 6977-11-14), pour juillet et août 2018;

8147-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Douglas Brooks Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 160360, 160400, 161454, 161695, à Robert Daoust et fils inc., pour un montant total de 169 836,53 \$ taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-452-11-446 « Cueillette, réception & tri, récupération – Matières résiduelles » : 34 001,36 \$ et 02-451-20-445 « Col, trans, élim déchets dom – Matières résiduelles » : 135 835,17 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes, les sommes suivantes :

- Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables :

	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>
Godmanchester:	2 036,59 \$	2 036,59 \$
Hinchinbrooke:	3 695,62 \$	3 695,62 \$
Franklin:	2 552,08 \$	2 552,08 \$
Dundee:	1 198,83 \$	1 198,83 \$
Havelock:	2 277,71 \$	1 518,48 \$
Howick:	3 329,89 \$	2 663,91 \$
Elgin :	1 145,77 \$	1 145,77 \$

- Collecte, transport et élimination des résidus domestiques :

	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>
Sainte-Barbe:	16 041,25 \$	12 976,09 \$
Franklin:	9 439,32 \$	13 109,95 \$
Hinchinbrooke:	13 772,20 \$	17 820,15 \$
Saint-Chrysostome:	15 104,58 \$	20 019,33 \$
Elgin:	3 456,95 \$	2 487,60 \$

ADOPTÉ

7.04 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – TAXI ORMSTOWN INC.

ATTENDU QUE Taxi Ormstown inc. a soumis six factures relativement au contrat de transport collectif « taxibus » (résolution n° 7244-11-15) :

Août :	Huntingdon :	4 506,60 \$;
	Ormstown :	4 230,98 \$;
	MRC Beauharnois-Salaberry :	3 822,52 \$;

8148-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carolyn Cameron appuyée par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des trois factures soumises à *Taxi Ormstown inc.*, pour un montant total de 12 560,10 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-370-90-459 « Coût des transporteurs-Transport collectif ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer de la MRC Beauharnois-Salaberry la somme de 3 359,02 \$, après récupération des taxes par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7.05 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – ÉVIMBEC LTÉE

ATTENDU QUE Évimbec Ltée soumet des factures pour services professionnels en évaluation municipale pour la tenue à jour des rôles d'évaluation et le maintien d'inventaire;

8149-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti appuyé par monsieur Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 301403, 301404, 301475 et 301476, à *Evimbec Ltée* au montant total de 58 027,04 \$, taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-150-00-417 « MAJ - Évaluation » et 02-150-0-416 « Maintien inventaire – Évaluation ».

Les coûts reliés aux tenues à jour des rôles d'évaluation font partie des quotes-parts.

Le maintien d'inventaire est facturé aux municipalités tous les 3 mois.

ADOPTÉ

7.06 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – M^E SYLVIE ANNE GODBOUT

ATTENDU QUE M^e Sylvie Anne Godbout a déposé une facture relativement au contrat de procureur et aviseur (résolution n° 7220-10-15) au montant de 41 640,11 \$, taxes incluses, pour la période de janvier à août 2018;

8150-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Raithby
Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'autoriser le paiement de la facture n° 2018-01 à *M^e Sylvie Anne Godbout*, pour
un montant de 41 640,11 \$ taxes incluses, payable à même les postes
budgétaires n°s 02-120-00-410 « Honoraires professionnels - Cour municipale » :
37 882,97 \$ et 02-130-00-410 « Honoraires professionnels - Administration » :
139,99 \$.

ADOPTÉ

7.07 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – RENÉ DULUDE, INGÉNIEUR FORESTIER

ATTENDU l'avis de non-conformité du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* du 19 mars 2018 « Entretien non conforme sur un cours d'eau municipal, soit le cours d'eau Fourche-à-Brulé dans la municipalité de Saint-Anicet » (n° de référence 7450-16-01-0917501 (401660100)) ;

ATTENDU QUE René Dulude, ingénieur forestier, soumet une facture relativement au contrat de soumettre, dans un premier temps, un rapport d'expertise au *MDDELCC* (résolution n° 25-09-18);

ATTENDU le dépôt par René Dulude de son rapport à la MRC en date du 25 septembre 2018;

ATTENDU la réponse faite au *MDDELCC* par la MRC;

ATTENDU la réponse favorable du *MDDELCC*: « La situation a été corrigée à la satisfaction du Ministère » en date du 26 septembre 2018;

8151-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Henderson
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture n° 18096 à *René Dulude, ingénieur forestier*, au montant de 413,91 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-460-00-410 « Honoraires professionnel - Cours d'eau ».

Que ce montant soit refacturé à la municipalité de Saint-Anicet, dans le cadre du contrat d'entretien du cours d'eau Fourche-à-Brûlé, tel que prescrit par le règlement n° 267-2013 concernant la répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau, entre les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7.08 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – LES SERVICES D'ENTRETIEN S.L.D.

ATTENDU QUE Les Services d'entretien S.L.D. soumet une facture pour octobre 2018 relativement au contrat de services d'entretien ménager de l'édifice de la MRC (résolution n° 7373-05-16);

8152-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement
D'autoriser le paiement de la facture n° 1758 à *Les Services d'entretien S.L.D.* au montant total de 6 864,47 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire 02-130-00-459 « Contrat conciergerie-Administration ».

ADOPTÉ

7.09 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – REBUTS SOLIDES CANADIENS INC.

ATTENDU QUE Rebutts Solides Canadiens inc. soumet la facture de septembre 2018 pour les municipalités participantes, dans le cadre du contrat de réception, tri et conditionnement des matières recyclables (résolution n° 7522-11-16);

ATTENDU QUE les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8153-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti
Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n^{os} CAD-55709 et CAD-55710 à *Rebuts Solides Canadiens inc.*, au montant total de 2 216,91 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n^o 02-452-20-446 « Réception-tri-récupération-Gestion des matières résiduelles ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

- Saint-Anicet : 1 299,31 \$;
- Huntingdon : 725,03 \$.

ADOPTÉ

7.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – SUROÏT RÉGIONAL ET AGRICOLE

ATTENDU QUE *Le Suroît Régional & Agricole* soumet deux factures relativement à la publication des offres d'emploi en géomatique et urbanisme/aménagement;

8154-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnes McKell
Appuyée par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 70220 et 70221 à *Le Suroît Régional & Agricole* au montant total de 1 034,78 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire 02-600-00-340 « Avis public - Aménagement ».

ADOPTÉ

7.11 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT – RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE *Le Réseau d'Information Municipale du Québec* soumet une facture relativement au renouvellement pour l'abonnement annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE cet abonnement inclut entre autres de l'information municipale, un nombre illimité d'abonnés et d'affichages d'offres d'emploi;

8155-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carolyn Cameron
Appuyée par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement de l'abonnement et le paiement de la facture n^o 18-45498 à *Le Réseau d'Information Municipale du Québec*, au montant total de 632,36 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire 02-130-00-670 « Frais de bureau – Administration ».

ADOPTÉ

7.12 ATTRIBUTION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la MRC doit conclure un contrat de déneigement pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE la MRC a vérifié diverses options et analysé deux offres de prix;

8156-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carolyn Cameron
Appuyée par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'accorder de gré à gré à *Les Entreprises Excavation & Béton Charly Ltée* le contrat de déneigement pour la saison 2018-2019 (de la première à la dernière accumulation d'un minimum de 5 cm, entassement de la neige sur place) au montant de 160,97 \$ taxes incluses pour chaque déneigement, ainsi que l'épandage d'abrasif sur demande au montant de 149,47 \$ la tonne taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n^o 02-130-00-523 « Entretien terrain – Administration »;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat à cet effet, si nécessaire.

ADOPTÉ

7.13 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE le contrat pour Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables a été accordé à *Robert Daoust & Fils Inc.* le 23 novembre 2016 (résolution n° 7521-11-16);

ATTENDU QUE le contrat a été renouvelé pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2018 (résolution n° 7837-10-17);

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable pour une année supplémentaire;

ATTENDU QUE les municipalités de Havelock, Godmanchester, Dundee, Franklin, Howick, et Elgin désirent faire partie du contrat pour l'année 2019;

8157-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

De renouveler, pour une année supplémentaire (1^{er} janvier au 31 décembre 2019), le contrat pour Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables avec *Robert Daoust & Fils Inc.*, au coût prévu dans les documents d'appel d'offres, soit une augmentation correspondant à l'indice du prix à la consommation de septembre 2018 (maximum de 2 %), pour un montant total approximatif de 212 329,48 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-452-11-446 « Cueillette, réception & tri, récupération – Matières résiduelles»;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer à chacune des municipalités sa part respective de la facture.

ADOPTÉ

7.14 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – RÉCEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ISSUES DE LA COLLECTE PÊLE-MÊLE

ATTENDU QUE le contrat pour Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle a été accordé à *Rebuts Solides Canadiens Inc.*, le 23 novembre 2016 (résolution n° 7522-11-16);

ATTENDU QUE le contrat a été renouvelé pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2018 (résolution n° 7836-10-17);

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable pour une année supplémentaire;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Huntingdon désirent faire partie du contrat pour l'année 2019;

8158-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon
Appuyée par monsieur André Brunette et résolu unanimement

De renouveler, pour une année supplémentaire (1^{er} janvier au 31 décembre 2019), le contrat pour Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle avec *Rebuts Solides Canadiens Inc.*, au coût prévu dans les documents d'appel d'offres, soit une augmentation correspondant à l'indice du prix à la consommation de septembre 2018, (maximum de 2 %), pour un montant approximatif de 36 762,95\$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-452-20-446 « Réception-tri-récupération-Gestion des matières résiduelles ».

ADOPTÉ

7.15 AUTORISATION POUR COLLOQUE – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE Réseau Environnement tient un colloque sur la gestion des matières résiduelles les 7 et 8 novembre 2018 à Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE la programmation est pertinente dans le cadre des fonctions de la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles;

8159-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Dagenais
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'autoriser la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles à s'inscrire et participer au colloque sur la gestion des matières résiduelles de *Réseau Environnement* et autoriser le paiement au coût de 850,82 \$ taxes incluses, plus les frais de déplacement et de séjour, payable à même les postes budgétaires n^{os} 02-451-20-311 « Formation – Gestion des matières résiduelles» et 02-451-20-310 « Frais de déplacement».

ADOPTÉ

7.16 ENTENTE EN ARCHÉOLOGIE 2018-2020 – RÉTROCESSION DE DEUX (2) ACTIVITÉS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET ET TRANSFERT DES FONDS ASSOCIÉS À CELLES-CI

RETIRÉ

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 306-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 12 septembre 2018;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8160-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre

Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'adopter le règlement 306-2018 sur les modalités de publication de avis publics, tel que déposé.

ADOPTÉ

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 307-2018 MODIFIANT LA RÉMUNÉRATION, LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 12 septembre 2018;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8161-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon

Appuyée par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

D'adopter le règlement 307-2018 modifiant le règlement 279-2015 relatif à la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que déposé.

ADOPTÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.01 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (15 MRC ET MAMOT)

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'endroit de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, les quatorze MRC de la Montérégie et la ville de Longueuil à l'effet de convenir d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (ci-après l'Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie déterminées dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que l'Entente permettra notamment l'embauche de ressources dédiées;

CONSIDÉRANT que l'Entente aura une durée de quatre (4) ans, dont trois (3) avec un financement provenant du FARR;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) sera l'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le MAMOT s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant une somme totale de trois cent mille dollars (300 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 300 000 \$, soit 50 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer la participation financière de la MRC du Haut-Saint-Laurent à cette entente sectorielle en y affectant un montant de l'ordre de cinq mille dollars (5 000 \$) par année, pour un total de 20 000 \$ sur 4 ans;

8162-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'accepter la proposition d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;

De désigner la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

De confirmer la participation financière de la MRC du Haut-Saint-Laurent à l'entente sectorielle, en y affectant un montant de l'ordre de cinq mille dollars (5 000\$) par année, à partir de l'exercice financier 2018-2019 jusqu'à l'exercice 2021-2022, pour un total de 20 000 \$ sur quatre ans;

De puiser les fonds prévus aux fins de la présente, soit un montant annuel de 5 000 \$, au poste budgétaire n° 02-190-00-960 « Développement régional - Administration » de chacun des exercices financiers 2019, 2020, 2021 et 2022 de la MRC.

D'autoriser la préfète, Mme Louise Lebrun, à signer au nom et pour le compte de la MRC du Haut-Saint-Laurent, ladite entente.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Laurent Lampron, à participer au comité de gestion, tel que prévu à l'article 9 de ladite entente.

ADOPTÉ

11. DEMANDES D'APPUI

11.01 MRC DE COATICOOK - SACS COMPOSTABLES

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la MRC de Coaticook concernant les sacs compostables;

8163-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carolyn Cameron, Appuyée par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement D'appuyer la résolution n° 2018-CA-09-211, du 12 septembre 2018, de la MRC de Coaticook qui se lit comme suit:

LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a adopté une Politique de gestion des matières résiduelles qui vise notamment à bannir toutes matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles en concordance avec ces orientations;

ATTENDU que les collectes de matières organiques ont été mises en place dans l'ensemble des 12 municipalités de la MRC de Coaticook en 2008;

ATTENDU que la collecte de matière organique est également offerte aux immeubles multilogements, ainsi qu'à la majorité des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire de la MRC;

ATTENDU que les matières organiques sont également collectées et valorisées lors de la majorité des événements qui se tiennent sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que la quantité de matières organiques valorisées par les collectes des bacs bruns a été de 1 788 tonnes en 2017, soit 92 kg par personne ;

ATTENDU que le MDDELCC a mis à jour les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage en 2012, que ces lignes définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que:

- «Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastique, puisqu'il est tout aussi susceptible d'engendrer des conditions anaérobies.*
- Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du « tri à la source en vrac », puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies.»;*

ATTENDU que la MRC de Coaticook et ses municipalités sensibilisent la population à n'utiliser que des sacs « certifiés compostables » par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) ou des sacs de papier;

ATTENDU que l'utilisation de sacs certifiés compostables facilite grandement l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes;

ATTENDU que pour le secteur ICI, ainsi que lors des événements publics, l'utilisation de sacs compostables est essentielle à la participation et au succès de la collecte des matières organiques;

ATTENDU que l'utilisation de sacs compostables est essentielle, particulièrement dans les ICI qui œuvrent dans le domaine alimentaire, pour rencontrer les normes d'hygiène et de salubrité qui leur sont exigées;

ATTENDU que l'installation qui traite les matières organiques en provenance du territoire de la MRC de Coaticook est située sur une propriété où l'on retrouve déjà un lieu d'enfouissement technique, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU

- de demander au ministère du Développement durable , de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables pour les lieux de compostage de catégorie 1 et 2, particulièrement lorsque ceux-ci sont situés à proximité de lieux d'enfouissement;*

- de transmettre une copie de la présente résolution au ministre du MDDELCC, à Recyc-Québec, ainsi qu'à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) et l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉ

11.02 MRC NICOLET-YAMASKA - GESTION DE L'OFFRE

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la gestion de l'offre ;

8164-10-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Henderson appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'appuyer la résolution n° 2018- 09-284, du 12 septembre 2018, de la MRC de Nicolet-Yamaska qui se lit comme suit:

APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT la renégociation en cours de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement américain d'accroître l'accès des produits américains au marché laitier canadien ;

CONSIDÉRANT que le marché laitier canadien est régi par un système de gestion de l'offre ;

CONSIDÉRANT les propos de l'ancien Premier ministre du Canada, monsieur Brian Mulroney, en faveur d'un assouplissement de ce système ;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre constitue un mécanisme fondamental pour assurer une stabilité des prix et de l'approvisionnement, permettant ainsi aux producteurs laitiers de réaliser un revenu juste et prévisible ;

CONSIDÉRANT l'importance de la production laitière et des autres productions sous gestion de l'offre dans l'économie de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la région du Centre-du-Québec ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE les propos de l'ancien Premier ministre, monsieur Brian Mulroney, soient dénoncés et de demander au gouvernement du Canada de préserver le système canadien de gestion de l'offre dans ses négociations relatives à l'Accord de libre-échange nord-américain ;

QUE copie soit transmise de la présente résolution de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités (UMQ), M. le député Louis Plamondon ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

ADOPTÉ

12. VARIA

Aucun sujet ajouté.

D'autre part, madame Louise Lebrun, préfète, profite de ce moment pour féliciter la ville de Huntingdon, représentée par son maire, monsieur André Brunette, pour la conférence de presse tenue le mardi 9 octobre dernier, confirmant la construction d'une usine de production et de transformation de cannabis médical sur le territoire de la Ville, pour un montant total de 80 millions \$, pour ses deux phases. Ce projet pourrait créer jusqu'à 300 emplois, qui assureront des retombées dans l'ensemble du territoire de la MRC.

13. CORRESPONDANCE

Pas de correspondance, ce sujet ayant été traité lors de la dernière rencontre du comité administratif.

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

À ce moment de la séance, deux questions sont soumises par des représentants du public, en lien avec les sujets à l'ordre du jour :

Point 9 – « *Règlement modifiant le règlement 279-2015 relatif à la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent* »

La question consiste à vérifier l'objectif de ce règlement, et s'il s'agit de confirmer une augmentation de la rémunération des élus. Madame Louise Lebrun, préfète, précise qu'il ne s'agit que de régulariser le versement de la rémunération actuelle des élus sur une base mensuelle, alors que le versement était aux deux mois auparavant. Il ne s'agit aucunement d'augmenter la rémunération des élus.

Point 7.01 – « *Liste des comptes* »

La question consiste à obtenir davantage de clarifications quant à l'état du redressement financier de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme alors, comme le démontre ces informations financières, que le redressement financier de la MRC est dans la bonne direction et que les relations avec tous les fournisseurs sont en voie d'être rétablies favorablement, à la lumière de ces résultats.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

8165-10-18

Il est proposé par monsieur Douglas Brooks,
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)